

COPE ex s.i.a.e.p

INFORMATIONS SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE SAINT PARRS AUX TERTRES & VILLECHÉTIF

Lettre d'information à nos abonnés,

Sans que rien n'ait changé entre la fin 2016 et le début 2017 concernant l'arrivée de l'eau potable à vos robinets, il faut pourtant que vous sachiez qu'un changement important a eu lieu dans l'organisation et la gestion de notre Syndicat d'Eau Potable.

En application de la loi NOTRe « **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** » en date du 7 août 2015 et du SDCI « **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** » en application de l'Arrêté préfectoral du 23 mars 2016,

Notre Syndicat des Eaux âgé de 81 ans, connu sous le sigle : SIAEP « **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable** » des communes de **Saint Parres aux Tertres et de Villechétif**, a été dissous le **31 décembre 2016**.

Sa compétence et son patrimoine ont été transférés, sans aucune compensation, au **1^{er} janvier 2017** au SDDEA « **Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démolition** » à l'échelon du département.

Outre sa dissolution pure et dure ce changement a de facto modifié la partie administrative de la gestion de l'eau de nos deux communes.

Notre Agent Administratif anciennement basé à temps complet en la Mairie de Saint Parres aux Tertres est dorénavant salarié du SDDEA et notre trésorerie est « globalisée » avec celle du SDDEA.

Pour garantir la continuité des prestations envers nos abonnés, notre ancien Syndicat dit SIAEP a été remplacé par un COPE « **Conseils de la Politique de l'Eau** » chargé d'assurer la « **Gouvernance de l'Eau** » à l'échelon local.

Pour ce faire, le 3 mars 2017, en la Mairie de Saint Parres aux Tertres les Membres Titulaires et Suppléants désignés par le Conseil Municipal de chaque commune ont été convoqués pour élire un Président et un Vice-président du COPE.

A la suite de ce vote ont été élus :

Président : Gilbert MULLER
Vice-président : André MORET

Membre Titulaire du COPE : Michel FLEURENCE

Membres Suppléants du COPE : Louis BEVIER, Didier REMY, Francis GERARD.
Comme par le passé, cette équipe aura à cœur de maintenir son attachement aux valeurs qui sont les siennes depuis plus de 80 ans, de poursuivre les chantiers en cours et de reconduire les orientations du précédent Syndicat.

En accord avec les Membres élus, le Président a souhaité, sur le champ, la cooptation des Maires respectifs de

nos deux communes au sein du nouveau COPE.

De même, fondé sur l'équité de la gestion entre nos communes, le principe de l'alternance de la Présidence entre les deux communes n'a pas été remis en cause.

Côté pratique pour nos abonnés il convient de noter les points suivants :

- ◊ Toutes les démarches administratives concernant l'Eau Potable se feront désormais par l'intermédiaire du numéro de téléphone du SDDEA : **03-25-83-27-10**.
- ◊ Toutefois une permanence sera maintenue à la Mairie de Saint Parres aux Tertres aux heures d'ouverture (8h30 à 12h00 et 14h à 18h) les mercredis et vendredis.
- ◊ Quant au numéro de téléphone en cas d'urgence ou de dépannage par le SDDEA, il reste inchangé : **03-25-79-00-00**.
- ◊ Les prochaines factures d'eau avec les tarifs du COPE local seront libellées pour le COPE au nom du SDDEA.

Pour le COPE de St Parres aux Tertres et de Villechétif,

Le Président,
Gilbert MULLER

communiqué

Les abonnés au Service des Eaux de Saint Parres aux Tertres/Villechétif sont invités à prendre **toutes les précautions nécessaires contre le gel**. Il est rappelé qu'en cas de dégâts, les réparations sont à la charge exclusive des abonnés ●